

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 décembre 2024 faisant apparaître un total bilan de **604 061,213 Dinars** et un actif net de **586 102,243 Dinars**.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Au 31 décembre 2024, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 07 octobre 2024. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée le 08/01/2025.

Tunis, le 21 janvier 2025
Le Commissaire aux Comptes
ABC Audit & Conseil
Walid AMOR

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	413 407,239	415 212,121
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		326 125,625	329 953,228
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		62 153,694	85 258,893
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		25 127,920	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	190 637,545	170 289,691
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		171 518,639	160 990,824
AC2-B	DISPONIBILITES		19 118,906	9 298,867
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	16,429	16,429
AC3-A	CREANCES D'EXPLOITATION		16,429	16,429
TOTAL ACTIF			604 061,213	585 518,241
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 069,370	1 041,216
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	16 889,600	5 114,924
TOTAL PASSIF			17 958,970	6 156,140
ACTIF NET			586 102,243	579 362,101
CP1	CAPITAL	CP1	594 480,940	581 023,198
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-8 378,697	-1 661,097
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-9 296,729	-2 697,470
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		918,032	1 036,373
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			586 102,243	579 362,101
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			604 061,213	585 518,241

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du	Du	Du	Du
			01/10/2024	01/01/2024	01/10/2023	01/01/2023
			au	au	au	au
			31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2023
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	799,518	21 391,356	1 089,886	19 050,288
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	17 888,740	0,000	14 726,275
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		799,518	3 502,616	1 089,886	4 324,013
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	3 080,062	11 486,209	2 636,922	6 520,079
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 956,140	7 481,692	1 729,634	5 524,024
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		1 123,922	4 004,517	907,288	996,055
REVENUS DES PLACEMENTS			3 879,580	32 877,565	3 726,808	25 570,367
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 265,713	-12 648,110	-3 326,669	-12 697,865
REVENU NET DES PLACEMENTS			613,867	20 229,455	400,139	12 872,502
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-15 892,041	-29 526,184	-3 948,861	-15 569,972
RESULTAT D'EXPLOITATION			-15 278,174	-9 296,729	-3 548,722	-2 697,470
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		508,99	918,032	562,127	1 036,373
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-14 769,184	-8 378,697	-2 986,595	-1 661,097
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-508,990	-918,032	-562,127	-1 036,373
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		10 638,874	29 434,622	15 221,683	24 841,995
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		7,184	-1 627,792	-3 183,064	-4 578,489
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-47,065	-64,107	-2,225	-11,181
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-4 679,181	18 445,994	8 487,672	17 554,855

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

DESIGNATION	Du	Du	Du	Du
	01/10/2024	01/01/2024	01/10/2023	01/01/2023
	au	au	au	au
	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2023
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-4 679,181	18 445,994	8 487,672	17 554,855
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-15 278,174	-9 296,729	-3 548,722	-2 697,470
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	10 638,874	29 434,622	15 221,683	24 841,995
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	7,184	-1 627,792	-3 183,064	-4 578,489
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-47,065	-64,107	-2,225	-11,181
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	480,930	-11 705,852	1 896,128	5 023,204
SOUSCRIPTIONS	450 482,725	1 783 221,282	450 374,013	1 873 116,519
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	391 000,000	1 594 100,000	413 100,000	1 716 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	65 714,338	222 548,421	46 475,519	203 876,653
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-10 720,378	-43 706,788	-10 015,027	-41 621,397
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	4 488,765	10 279,649	813,521	-5 938,737
RACHATS	-450 001,795	-1 794 927,134	-448 477,885	-1 868 093,315
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-391 000,000	-1 603 900,000	-413 100,000	-1 711 800,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-65 742,398	-225 640,999	-45 141,518	-204 768,604
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	10 720,378	43 975,482	10 015,027	41 500,179
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-3 979,775	-9 361,617	-251,394	6 975,110
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 198,251	6 740,142	10 383,800	22 578,059
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	590 300,494	579 362,101	568 978,301	556 784,042
AN4-B FIN DE PERIODE	586 102,243	586 102,243	579 362,101	579 362,101
AN5 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 135	5 233	5 233	5 183
AN5-B FIN DE PERIODE	5 135	5 135	5 233	5 233
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	114,956	110,713	108,728	107,425
B- FIN DE PERIODE	114,138	114,138	110,713	110,713
AN6 TAUX DE RENDEMENT	-0,71%	3,09%	1,83%	3,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.10.2024 AU 31.12.2024

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2024	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			276 845,872	326 125,625	55,64%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 918,589	30 843,000	5,26%
TN0002200053	BT	151	853,819	777,499	0,13%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	22 768,200	3,88%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	35 591,625	6,07%
TN0005700018	POULINA G H	2 029	23 206,440	17 374,327	2,96%
TN0007610017	SAH LILAS	3 600	32 081,583	36 421,200	6,21%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870,348	9 312,000	1,59%
TN0001100254	SFBT	1 625	23 729,777	18 934,500	3,23%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	29 300,400	5,00%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743,032	10 735,010	1,83%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 329,646	43 114,724	7,36%
TN0006060016	STAR	100	10 800,000	17 800,000	3,04%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 411,614	2 876,640	0,49%
TN0007270010	TPR	6 000	26 099,764	37 932,000	6,47%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185,302	12 344,500	2,11%
AC1-B Emprunts d'État			56 974,000	62 153,694	10,60%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	62 153,694	10,60%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)			25 127,920	25 127,920	4,29%
TNH8KGDZCHT5	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	145	25 127,920	25 127,920	4,29%
Total portefeuille titres			358 947,792	413 407,239	70,54%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2024, à **3 406,850 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **799,518 dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2024, contre **1 089,886 dinars** du 01.10.2023 au 31.12.2023 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des actions	0,000	17 888,740	0,000	14 726,275
Revenus des emprunts d'État	799,518	3 502,616	1 089,886	4 324,013
Total	799,518	21 391,356	1 089,886	19 050,288

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités**AC2-A- Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024, à **171 518,639 dinars**, contre un solde de **160 990,824 dinars** au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Bons de Trésors à Court Terme	109 433,123	110 892,303
Dépôt à terme	62 085,516	50 098,521
Total	171 518,639	160 990,824

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024, à **109 433,123 dinars** représentant les placements en Bon du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
TNOI6DZE11Q0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025	8,99	113	103 584,298	109 433,123	18,67%
	Total			103 584,298	109 433,123	18,67%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024, à **62 085,516 dinars** représentant les placements en Bon du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
DAT 93J-27/03/2025	8,99%	1	62 000,000	62 085,516	10,59%
Total			62 000,000	62 085,516	10,59%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024, à **19 118,906 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2024 au 31.12.2024 à **3 080,062 dinars**, contre **2 636,922 dinars** du 01.10.2023 au 31.12.2023 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des Bons du Trésor à court terme	1 956,140	7 481,692	1 729,634	5 524,024
Revenus des Dépôts à Terme	1 123,922	4 004,517	907,288	996,055
Total	3 080,062	11 486,209	2 636,922	6 520,079

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.10.2024 au 31.12.2024 s'élèvent, à **3 265,713 dinars**, contre **3 326,669 dinars** du 01.10.2023 au 30.12.2023, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	3 084,280	11 945,430	3 141,855	11 992,417
Rémunération du dépositaire	181,433	702,680	184,814	705,448
Total	3 265,713	12 648,110	3 326,669	12 697,865

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2024 au 31.12.2024 à **15 892,041 dinars**, contre **3 948,861 dinars** du 01.10.2023 au 31.12.2023 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance CMF	152,365	590,280	155,275	592,672
Impôts et Taxes	9,717	75,124	9,318	58,952
Rémunération CAC	1 430,267	4 085,416	743,848	2 886,324
Jetons de présence	1 500,000	6 000,000	1 780,527	6 000,000
Publicité et Publications	5 145,009	8 865,185	1 569,272	4 801,209
Charges Diverses	7 654,683	9 910,179	-309,379	1 230,815
Total	15 892,041	29 526,184	3 948,861	15 569,972

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 01.12.2024, un solde de **16,429 dinars** contre **16,429 dinars** au 31.12.2023 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Autres créances d'exploitation	16,429	16,429
Total	16,429	16,429

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à **17 958,970 Dinars** contre **6 156,140 Dinars** au 31.12.2023 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
PA1	Opérateurs créditeurs	1 069,370	1 041,216
PA2	Autres créditeurs divers	16 889,600	5 114,924
Total		17 958,970	6 156,140

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2024 à **1 069,370 dinars** contre **1 041,216 dinars** au 31.12.2023 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Gestionnaire	1 009,959	983,371
Dépositaire	59,411	57,845
Total	1 069,370	1 041,216

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2024 à **16 889,600 dinars** contre **5 114,924 dinars** au 31.12.2023 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
État, impôts et taxes	102,148	91,542
Redevance CMF	49,891	48,598
Jetons de présence	6 000,000	1 938,841
Rémunération CAC	841,568	851,295
Diverses Publications	5 880,545	1 483,538
Autres Créditeurs divers	4 015,448	701,110
Total	16 889,600	5 114,924

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.12.2024** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2024 (en nominal)

Montant	:	523 300,00
Nombre de titres	:	5 233
Nombre d'actionnaires	:	13

Souscriptions réalisées (en nominal)

Montant	:	1 594 100,000
Nombre de titres émis	:	15 941

Rachats effectués (en nominal)

Montant	:	1 603 900,000
Nombre de titres rachetés	:	16 039

Capital au 31.12.2024

Montant en nominal	:	513 500,000
Sommes non Capitalisables (1)	:	95 060,157
Sommes capitalisées (2)	:	-14 079,217
Nombres de titres	:	5 135
Nombre d'actionnaires	:	11

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **95 060,157 Dinars** au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	70 410,012
1- Résultat non capitalisables de la période	27 742,723
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	29 434,622
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres	-1 627,792
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-64,107
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-3 092,578
<input type="checkbox"/> Aux émissions	222 548,421
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-225 640,999
Total des sommes non capitalisables	95 060,157

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.12.2024 à **-14 079,217 Dinars** et se détaillant comme suit :

	Montant au 31/12/2024
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-12 686,814
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	-1 661,097
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	268,694
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-43 706,788
<input type="checkbox"/> Aux rachats	43 975,482
Total des sommes capitalisées	-14 079,217

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2023 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 15/04/2024 statuant sur les états financiers de l'exercice 2023 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2023	-2 697,470
Régularisation du résultat capitalisable	1 036,373
Sommes capitalisées – Exercice 2023	-1 661,097

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31.12.2024 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2024
Résultat capitalisable de la période	-9 296,729
Régularisation du résultat capitalisable de la période	918,032
Résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
Sommes capitalisables	-8 378,697

5. AUTRES INFORMATIONS :**5-1 Données par action :**

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
• Revenus des placements	6,403	4,886
• Charges de gestion des placements	-2,463	-2,426
• Revenus net des placements	3,940	2,460
• Autres charges d'exploitation	-5,750	-2,975
• Résultat d'exploitation	-1,810	-0,515
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,179	0,198
Sommes capitalisables de la période	-1,632	-0,317
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,179	-0,198
• Variation des +/- values potentielles/titres	5,732	4,747
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,317	-0,875
• Frais de négociation de titres	-0,012	-0,002
Résultat net de la période	3,592	3,355

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	2,153%	2,150%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	5,026%	2,636%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-1,582%	-0,457%
Actif net moyen	587 507,153	590 556,363

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.